

Rentrée 2016

Modalités d'admission en 1^{ère} année de thèse à Dauphine

*approuvées par le Conseil de l'Ecole doctorale de Dauphine du jeudi 6 février 2014
et le Conseil scientifique du jeudi 13 février 2014*

Calendrier

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en première année de thèse transmettent au secrétariat de l'Ecole doctorale un dossier de candidature

- soit avant **le jeudi 16 juin 2016 à 12h** (1^{ère} session)
- soit avant **le vendredi 30 septembre 2016 à 12h** (2^e session).

Les candidatures à un contrat doctoral sont obligatoirement transmises avant le jeudi 16 juin 2016.

A noter : Dans le cas de la procédure CIFRE, les inscriptions sont possibles en dehors de ces périodes pour les candidats dont la thèse aura été acceptée, par l'ANRT, pour un financement CIFRE.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission qui comprend :

- des représentants des centres de recherche et/ou des équipes de recherche,
- un ou des membres des équipes pédagogiques des Master 2 à forte composante recherche.

Le directeur de l'Ecole Doctorale, le responsable de programme doctoral concerné et le responsable du centre de recherche concerné sont membres de droit de ces commissions.

Les commissions peuvent être organisées en sous-commissions correspondant à des équipes, des disciplines ou des axes de recherche.

Détails du calendrier, procédure d'examen des dossiers

Juin (1^{ère} session) : Chaque commission examine les dossiers qui lui sont transmis et établit une liste de candidats retenus pour entamer une thèse.

Parmi ces candidats, elle sélectionne, après audition, ceux qui sont susceptibles d'obtenir un contrat doctoral et établit un classement. Chaque responsable de programme propose ce classement au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale délibère et affecte les contrats doctoraux en fonction des ressources disponibles.

Octobre (2^e session) : Chaque commission examine les dossiers qui lui sont transmis et établit une liste de candidats retenus pour entamer une thèse.